

# Comment, les mobiliser ?

Les PAS sont directement mobilisables grâce à une prescription qui peut être délivrée par :

- Pôle Emploi
- Cap Emploi
- Missions locales
- Employeurs publics (FIPHFP)
- Employeurs privés
- Délégations Régionales AGEFIPH et FIPHFP

## Implantation du service d'insertion Professionnelle

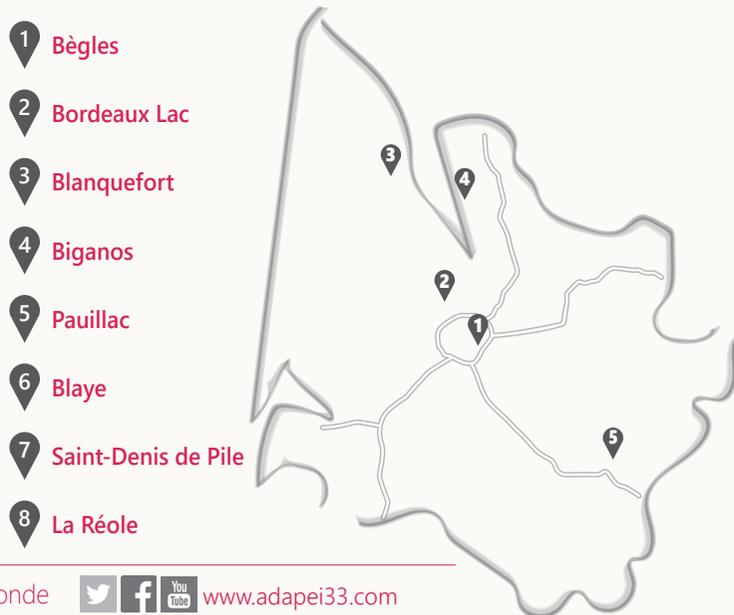
Les PAS sont gérées par le service d'insertion qui intervient sur l'ensemble du département de la Gironde.

Pour favoriser les relations de proximité, il dispose de 8 antennes réparties sur le département.

Toutes sont joignables via un seul contact qui vous mettra en relation avec l'équipe d'experts la plus proche de votre entreprise.

✉ [direction.insertion@adapei33.com](mailto:direction.insertion@adapei33.com)

☎ 05 33 20 09 30    ✉ 10 rue des Saules - 33130 Bègles



Adapei de la Gironde    [www.adapei33.com](http://www.adapei33.com)

Bureaux du Lac II - Bât. R - 39, rue Robert Caumont  
33049 Bordeaux Cedex - [siege@adapei33.com](mailto:siege@adapei33.com) Tél. 05 56 11 11 11

Décembre 2020



BASSIN D'ARCACHON

SUD-GIRONDE

MÉTROPOLE

LIBOURNAIS

BLAYAIS

MÉDOC



Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire  
Service d'insertion  
PRESTATIONS D'APPUI SPÉCIFIQUES

# Les Prestations d'Appuis Spécifiques

C'est quoi ? Pour qui ?

Quels types de prestations ?

Comment les mobiliser ?

## Les PAS, c'est quoi ?

Les Prestations d'Appuis Spécifiques proposent des expertises et des conseils pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap.

Les PAS facilitent la mise en œuvre des parcours d'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi par le biais de prestations et de modules spécifiquement adaptés.

Sur la Gironde, l'Adapei est référencée par l'AGEFIPH et le FIPHFP comme expert du handicap mental, des troubles du spectre de l'autisme, des cérébrolésions, des troubles "Dys", des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et des séquelles cognitives liées à des maladies invalidantes.



## Les PAS, pour qui ?

Sont éligibles toutes les personnes en situation de handicap en emploi, en recherche d'emploi ou stagiaire de la formation professionnelle.

Le dispositif est mobilisable par une entreprise, un centre de formation, une mission locale, un conseiller Pôle Emploi ou CAP Emploi qui éprouverait des difficultés face à une situation de handicap.

## Les PAS, quels types de prestations ?

L'expert du handicap peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi grâce aux prestations suivantes :

- Bilan complémentaire (premier éclairage pour adapter l'accompagnement),
- Un appui expert sur le projet professionnel,
- Un appui expert à la réalisation du projet professionnel,
- Un appui à l'employeur ou à la personne pour résoudre les situations de rupture.